



Paris, le 15 Octobre 2020

Portage Salarial : le dialogue social retrouve la santé !

Les organisations syndicales signataires de la présente déclaration se félicitent de l'accord concernant la négociation de la Complémentaire Santé et de la Prévoyance.

Après trois ans de négociations, le collège patronal et salarial se sont mis d'accord sur le choix d'un organisme recommandé.

En effet, à la suite des oraux du 30 juin dernier et l'examen des différentes réponses à l'appel à concurrence, les partenaires sociaux ont décidé de ne retenir qu'un seul acteur. Ce choix, issu d'un consensus, a été dicté par la taille de la branche, et par la nécessité de prendre une décision permettant de mettre en œuvre le régime de santé et de prévoyance rapidement.

Les organisations syndicales signataires de la présente déclaration sont unanimes pour rappeler l'importance de la mise en place d'un régime de complémentaire santé et de prévoyance, piliers fondateurs d'une convention collective.

Les organisations syndicales signataires de la présente déclaration resteront attentives à la rédaction des accords de gouvernance, du suivi et de l'équilibre du régime. Ils mettront tout en œuvre pour que celui-ci puisse s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2021.

Contacts Presse :

F3C CFDT: Olivier Lelong— olelong@f3c.cfdt.fr—06 28 09 80 19

FIECI CFE-CGC: Michel Delaforce— Président FIECI CFE CGC— contact@fieci-cgc.com—01 42 46 33 33

CFTC-CSFV: Jean-Marie Argence- communication@csfv.fr—06 74 68 134 7

CGT: Xavier Burot—x.burot@ugict.cgt.fr - 06 68 93 32 91